

**CONSTRUIRE
SON PROJET
DE PRODUCTION
AGRICOLE
LOCALE
ET DURABLE**

1 Définir la philosophie du projet

Comprendre les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durables et appréhender le rôle des collectivités pour construire son projet.



CONNAÎTRE L'ÉVENTAIL DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

Si l'État a la charge de définir la politique alimentaire (Art. L.1 du code rural), aucun texte n'attribue de compétence générale dans le domaine de l'alimentation ou de l'agriculture à une collectivité territoriale. Néanmoins, les collectivités agissent et fédèrent les acteurs locaux autour de la résilience alimentaire de leur territoire au travers de plusieurs outils :

- **SCoT et PLU(i)**, pour encadrer l'aménagement du territoire et préserver les espaces agricoles,
- **Schéma de développement économique**, pour soutenir l'emploi et le développement de filière,
- **Projet alimentaire territorial (PAT)**, pour définir une stratégie agricole et alimentaire en concertation avec les acteurs du territoire,
- **Marchés publics de restauration collective**, pour favoriser une alimentation locale,
- **Plan climat air énergie territorial (PCAET)**, pour construire la sobriété et l'efficacité énergétique en parallèle du développement des énergies renouvelables pour réduire les émissions de GES sur le territoire,
- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**, pour piloter et organiser la protection des ressources en eau,
- **Dispositifs Petites villes de demain (PVD), Opération de revitalisation du territoire (ORT), et Villages d'avenir**, pour soutenir la requalification des centralités, et préserver les terres agricoles et naturelles,
- **Plan local de santé**, notamment sur le volet santé environnementale pour protéger la ressource en eau et assurer l'alimentation en eau potable,
- **Plan communal de sauvegarde (PCS)**, à l'instar de la commune de Concoret (56) qui a intégré le volet résilience alimentaire dans son PCS.



Communauté de communes

Val d'Ille-Aubigné (35), 39 241 habitants

Dans le cadre de sa compétence « Agriculture biologique et alimentation », la collectivité porte depuis plusieurs années une série d'actions autour de deux grands axes : le maintien et la création de nouveaux sièges d'exploitations agricoles biologiques sur le territoire, le soutien aux initiatives environnementales et qualitatives des exploitations agricoles.

Depuis 2008, trois fermes en agriculture biologique, représentant sept emplois, ont été installées sur le territoire grâce à une implication de la communauté de communes sur la transmission du foncier.

DÉFINIR SES OBJECTIFS

Les objectifs portés par les élus sont multiples et concilient enjeux globaux et locaux :

- **soutenir l'emploi** et les dynamiques locales,
- proposer un **cadre de vie sain** : qualité des produits, protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité...,
- **garantir une alimentation durable** pour toutes et tous et favoriser l'éducation alimentaire,
- **préserver le paysage** rural et pastoral,
- **favoriser l'autonomie alimentaire** du territoire, et sa **résilience** face aux crises,

- améliorer l'**approvisionnement de la restauration collective**,
- encourager le **lien social** et les actions de solidarité,
- développer des **actions pédagogiques** auprès des enfants et des habitants,
- contribuer à la valorisation de l'**identité du territoire** comme terre nourricière, paysanne, rurale.



Mickaël Toullec, maire de Saint-Rivoal (29)

Le jardin que nous avons créé permet d'alimenter les enfants par un circuit très court, de la graine à l'assiette, en produisant des légumes et des fruits à côté de l'école. Cela permet aux enfants de suivre leur évolution et de comprendre ce qu'ils mangent.



CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

Dès le début du projet, il est important de déterminer quelle instance va piloter la démarche : groupe de travail, commission municipale ou extramunicipale, comité de pilotage... ainsi que sa composition, son rôle et ses modalités de fonctionnement.



Plouguerneau (29), 6 821 habitants

La commune a été mis en place trois instances pour co-construire son **Projet alimentaire territorial communal** :

- le **comité de pilotage** : composé d'élus et d'agents, d'associations, de producteurs, de partenaires techniques, institutionnels et financiers, il définit les orientations du projet,
- le **comité de suivi** : composé du maire, d'élus (participation citoyenne, transition écologique, enfance jeunesse, social et personnes âgées, ...) et d'agents, il assure le suivi du PAT et prend les décisions politiques,
- le **comité de production** : composé d'agents (communication, culture, enfance-jeunesse, services techniques, urbanisme, services à la population...), il permet une approche transversale et pragmatique de la démarche.

D'autres instances assurent la mise en œuvre des actions issues du PAT :

- le **comité de restauration scolaire** : il est tenu informé des initiatives menées et se fait relais au sein des écoles,
- le **groupe de travail précarité** : il identifie les enjeux du territoire et développe le don alimentaire et la pratique de la cuisine.

IMPLIQUER LE MONDE AGRICOLE ET LES HABITANTS

Une démarche partagée permet de :

- **définir des actions pertinentes** et adaptées au contexte local,
- **favoriser la compréhension du projet** et, in fine, son acceptation,
- **anticiper les conflits d'usages** et de voisinage.



Bruno Serval, maire de Kergrist (56) de 2008 à 2020

Les communes ont tout intérêt à entretenir le dialogue avec les agriculteurs, à rechercher de nouvelles coopérations, à les associer au bien vivre ensemble.



24 RETOURS D'EXPÉRIENCES POUR ANIMER DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET SOUTENIR DES PROJETS CITOYENS

Retrouvez les clefs de réussite et les pièges à éviter en matière de gouvernance de projet et d'implication des habitants et des acteurs locaux dans notre document.



<https://www.bruded.fr/document-technique/demarches-participatives-et-projets-citoyens/>



S'IMPLIQUER DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX POUR UNE APPROCHE GLOBALE ET PARTAGÉE

De nombreuses collectivités se saisissent des Projets alimentaires territoriaux issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture, qui encourage leur développement depuis 2014. Leurs objectifs :

- **porter une démarche collective** pour développer le dialogue avec les producteurs, entreprises agricoles et agroalimentaires, distributeurs, artisans, citoyens,
- **définir des actions partagées** visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur leur territoire : soutien à l'installation d'agriculteurs, développement des circuits courts, approvisionnement local et durable des restaurations collectives,
- **répondre à des enjeux de résilience alimentaire et de santé** dans une approche globale mêlant les dimensions économique, sociale, environnementale et de santé publique,
- **développer la transition écologique** et l'adaptation au changement climatique des systèmes alimentaires territoriaux.



Marie Bousseau, adjointe au cadre de vie et à la participation citoyenne à Plouguerneau (29)

Avec un Projet alimentaire territorial, on construit collectivement un modèle alimentaire répondant aux enjeux de la préservation des ressources, de l'éducation au bien-manger et de la fourniture de produits bio et/ou locaux.



En Bretagne et Loire-Atlantique, **de nombreuses inter-communalités portent un PAT**, à l'instar de Redon Agglomération (35-44-56), Dinan Agglomération (22), Rennes Métropole (35), Brest Métropole (29).

Certains territoires ont mené cette démarche à une **échelle plus large** : le PAT Bretagne Centre est porté par la Chambre d'agriculture et regroupe cinq EPCI, celui du Pays de Retz (44) est piloté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) qui regroupe quatre EPCI, tandis que le Parc naturel régional d'Armorique (29) porte un PAT sur huit EPCI.

Plus ponctuellement, **des communes** se sont saisies de cet outil pour bâtir un **projet collectif et opérationnel à l'échelle municipale**, à l'image de Bréhat (22) ou de Plouguerneau (29).



Redon Agglomération (35-44-56), 69 036 habitants

- Dès 2016 et en lien avec le conseil de développement, l'agglomération a réuni une vingtaine de structures lors de trois ateliers afin d'écrire son Projet alimentaire territorial. Celui-ci prévoit trois grands axes de travail :
- accompagner la restauration collective : mise en réseau de cuisiniers, aide à la rédaction de marchés publics, expérimentation de groupes d'achats locaux,
 - mettre en place un « défi alimentation positive »,
 - sensibiliser les enfants sur le rôle des ressources naturelles dans la production alimentaire.

UN RÉSEAU D'ÉCHANGES ENTRE COLLECTIVITÉS PORTEUSES DE PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le réseau interrégional Pays de la Loire - Bretagne des chargés de mission PAT est co-animé par l'ADEME et la DRAAF. Il accompagne le déploiement des PAT, outille les collectivités porteuses et favorise le partage d'expériences entre techniciens et élus.



Marion Régler, adjointe en charge du PAT à l'Île-de-Bréhat (22)

Nous cherchons à mobiliser les acteurs autour d'objectifs partagés : le développement d'activités à l'année, le maintien de paysages ouverts et plus favorables à la biodiversité et la relocalisation de la production alimentaire.



S'ENTOURER DE PARTENAIRES POUR BÉNÉFICIER DE LEUR EXPERTISE

Qu'ils soient généralistes ou spécialisés, les acteurs agricoles peuvent aider les collectivités à **consolider leur projet**, et à **le faire connaître** auprès de la population, du monde agricole existant et des porteurs de projet insérés dans les dispositifs d'installation. Ils peuvent aussi assurer la collectivité de la **viabilité du projet**, et **informer du cadre juridique et réglementaire**.

/// Voir « Les acteurs pour vous accompagner » page 46

S'ACCULTURER AUX ENJEUX DU MONDE AGRICOLE

Il peut s'avérer difficile de cerner les enjeux, les acteurs, ainsi que le cadre économique, réglementaire et technique de l'installation et du foncier agricoles.

Pour y voir plus clair, de nombreux élus locaux participent à des **formations**, des **visites** de fermes et des **rencontres** avec des professionnels... mais aussi et surtout, **échangent avec d'autres collectivités** ayant mené des projets similaires !



Claire Masson, maire de Auray (56)

Les échanges avec d'autres collectivités en Bretagne et ailleurs, sur ce sujet complexe, s'avèrent être un levier majeur dans la prise de décision.



DES FORMATIONS D'ÉLUS À LA QUESTION AGRICOLE, DONT :

- décrypter et s'impliquer dans le PAT de son territoire - FRCIVAM, Terralim, CPIE Belle-Île-en-mer,
- comprendre les enjeux autour du foncier et les problématiques liées à l'installation - Terre de liens,
- comprendre les contraintes et les enjeux agricoles de votre territoire; mieux appréhender les différentes réglementations concernant le foncier agricole - Chambre d'agriculture de Bretagne,
- posture, méthodes et outils pour accompagner la transition agricole dans les territoires - FNAB,
- manger local manger sain pour une autonomie alimentaire sur votre territoire - ARIC.



POINTS D'ATTENTION

- Définir collectivement les objectifs du projet, mener une démarche partagée.
- Clarifier le pilotage et la gouvernance du projet: élus référents, agents, acteurs locaux associés, partenaires.
 - Agir en transversalité: bien souvent, un projet agricole est lié à de multiples enjeux pour la collectivité et concerne plusieurs élus (en charge de l'urbanisme, de la restauration scolaire, de l'environnement).
- Agir en complémentarité avec le monde agricole, échanger avec les agriculteurs et acteurs locaux pour que le projet s'articule avec les activités existantes et ne les fragilise pas.
- Communiquer régulièrement sur le projet auprès des habitants : objectifs, avancement, prochaines étapes.
 - Si besoin, s'appuyer sur une expertise extérieure.



Lanvallay (22), 4 325 habitants

La commune a reclassé 6 hectares en zone Agricole, situés en entrée de bourg.

Elle consacre un tiers de ces terres à une production maraîchère pour approvisionner en légumes et fruits bio les restaurations collectives (écoles, EHPAD).

Mathilde Pillot, conseillère déléguée à la transition, précise :

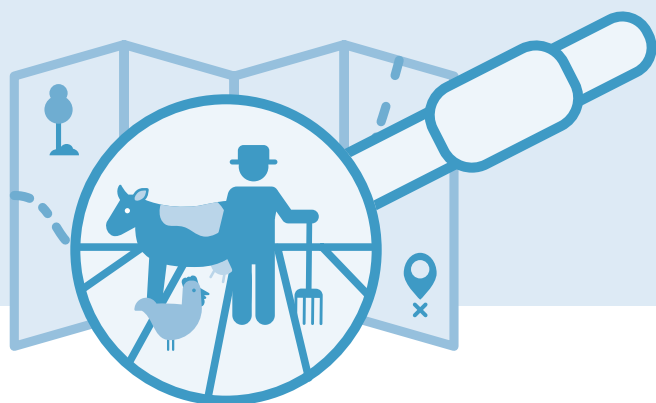
« Une aventure comme celle-ci est rendue possible sur le terrain par l'accompagnement de partenaires essentiels et compétents. En tant qu'élus, on a besoin d'eux ».

La commune a ainsi été accompagnée par :

- l'association Agriculture Paysanne 22 : scénarii d'organisation de l'activité agricole et maraîchère, faisabilité, recherche de candidats,
- la Maison de la bio des Côtes-d'Armor : définition des besoins de la restauration collective, et possibilités de production sur la parcelle,
- l'association Terre de liens : diffusion de l'appel à candidatures pour trouver un maraîcher.

2. Identifier les besoins et connaître le potentiel agricole local

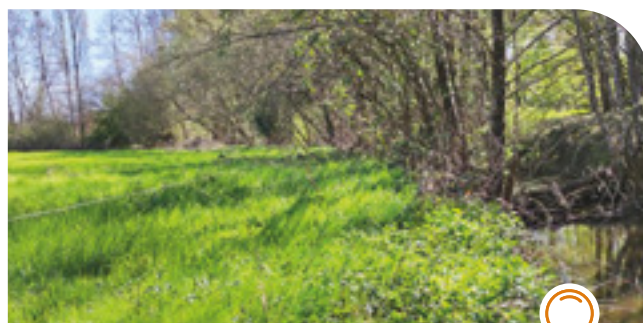
Avoir une vision claire des enjeux actuels et futurs pour définir un projet viable et adapté aux dynamiques locales.



CONNAÎTRE LE FONCIER AGRICOLE

Pour les élus, il est intéressant de savoir à qui appartiennent les terres agricoles. En effet, cette connaissance leur permettra de **réagir rapidement en cas de sollicitation par un porteur de projet** souhaitant s'installer sur le territoire. Ainsi, le type de propriété, le classement au PLU(i), les caractéristiques agronomiques, les équipements et réseaux, la disponibilité et le potentiel de transmission à court et moyen termes sont des informations cruciales.

Les terres en friche, les parcelles agricoles disponibles ou libérables, les terres communales ou publiques sont également un vivier mobilisable et intéressant à identifier.



Plessé (44), 5 361 habitants

La commune a procédé au repérage puis à la réalisation d'une cartographie parcellaire pour identifier les terres qui seront bientôt disponibles après le départ en retraite des agriculteurs.

IDENTIFIER L'ACTIVITÉ ET LA PRODUCTION AGRICOLES LOCALES

La connaissance des acteurs agricoles du territoire (statut, tranche d'âge, exploitation de terres en propre ou en fermage, propriété de bâtiments d'exploitation et d'habitation, ...) et des productions alimentaires permet aux collectivités locales de :

- **anticiper les arrêts d'activité,**
- **définir un projet agricole** en complémentarité avec l'offre locale,
- **consolider les filières existantes.**

DES RESSOURCES POUR CONNAÎTRE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DE VOTRE TERRITOIRE

Nombre d'exploitations agricoles, âge des chefs d'exploitation, type de productions, potentiel de consommation locale... La Chambre d'agriculture propose des ressources sur l'agriculture et l'agro-alimentaire à l'échelle de l'intercommunalité, pour vous permettre de connaître les dynamiques agricoles, d'installations, de renouvellement sur votre territoire et orienter vos politiques locales.

En savoir plus : www.agriculture-collectivites.bzh



Saint-Brieuc Armor Agglomération (22), 157 697 habitants

En amont de son Projet alimentaire territorial (PAT), l'agglomération a réalisé avec la Chambre d'agriculture un diagnostic des acteurs alimentaires et du potentiel de consommation, complété d'enquêtes auprès d'acteurs économiques locaux (agriculteurs, abattoir municipal, acheteurs, grandes et moyennes surfaces, etc.). Ce travail a permis d'identifier trois enjeux clé :

- déployer une gouvernance locale de l'alimentation,
- poursuivre l'approvisionnement local de la restauration collective,
- mutualiser des compétences et des outils.

Au lancement du PAT, le diagnostic a été complété par une étude portant sur la précarité alimentaire.

DIAGNOSTIC INTERNE... OU PRESTATION EXTERNE ?

Le diagnostic peut être réalisé directement en régie : ainsi les communautés de communes de Belle-Île-en-Mer (56), 5 688 habitants et Val d'Ille-Aubigné (35), 39 241 habitants, ont chacune un **chargé de mission qui anime la politique foncière** sur leurs territoires respectifs, ce qui leur permet d'avoir une connaissance fine du territoire et une proximité avec les acteurs locaux.

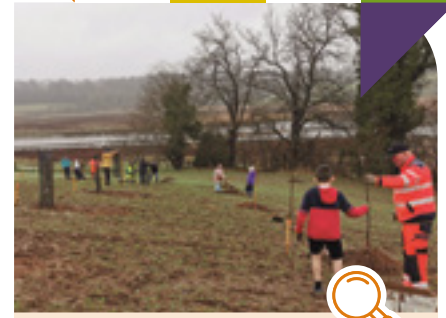
À Plouguerneau (29), 6 821 habitants, c'est une **stagiaire qui a réalisé des entretiens** auprès des habitants et des professionnels, puis établi un questionnaire sur les habitudes alimentaires afin de définir les axes du Projet alimentaire territorial.

À Plessé (44), 5 361 habitants, c'est la **commission « agriculture communale »** qui a pour mission de réaliser et mettre à jour le diagnostic et la veille foncière.

Le diagnostic peut aussi être confié à des acteurs extérieurs à la collectivité, via une **prestation**. [/// Voir « Les acteurs pour vous accompagner » page 46](#)

PROJETER LES BESOINS ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE ET EN PARTICULIER DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Parallèlement aux démarches visant une connaissance plus fine du potentiel agricole du territoire, les élus engagent très fréquemment une **réflexion sur l'approvisionnement de leur restauration collective** : volumes nécessaires, origine et qualité des denrées (labels : agriculture biologique, AOC, etc.). Les orientations ainsi définies contribuent à identifier les besoins actuels et futurs en matière de production agricole.



Auray (56), 14 591 habitants

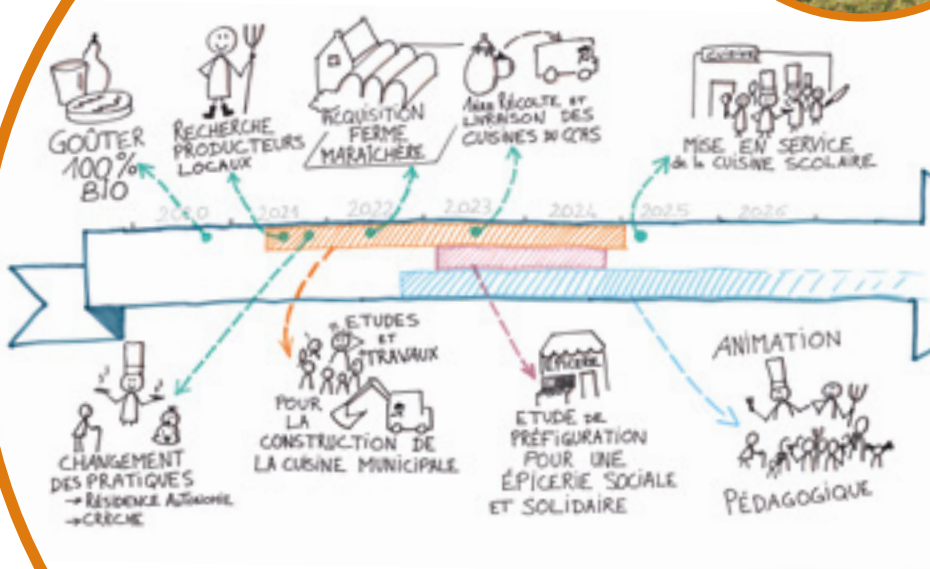
En parallèle de l'estimation des besoins à venir pour la restauration collective municipale, la ville a mené une enquête auprès des producteurs locaux, qui a mis en évidence une production agricole insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins.

Suite à ces travaux, la ville a décidé d'acquérir une ferme maraîchère de 4,5 ha en 2022.

Les parcelles, en friche, ont été travaillées et cultivées en lentilles vertes en partenariat avec un paysan du territoire dès le printemps suivant l'acquisition. Ces lentilles sont cuisinées et servies aux convives de l'EHPA et de la crèche dès l'automne 2023.

Des chantiers de nettoyage des friches sont organisés régulièrement avec les habitants. Un verger d'arbres fruitiers a été planté avec les enfants du centre de loisirs.

Prochaine étape : la mise en culture pour la production de légumes.





Île-de-Bréhat (22), 402 habitants

Bien en amont de son Projet alimentaire territorial (PAT), la commune de Bréhat avait commandé plusieurs études et diagnostics afin de connaître :

- l'histoire de l'agriculture sur l'île,
- ses besoins alimentaires et son potentiel de production,
- les éléments prospectifs pour le développement de l'agriculture.

Les élus se sont appuyés sur cet état des lieux pour définir une démarche volontariste visant notamment à rendre des terres à l'agriculture, en faisant le lien entre des propriétaires fonciers et des porteurs de projet agricole.



Extrait de la fiche diagnostic réalisée par TERRALIM et le RAIA



POINTS D'ATTENTION

- Mettre en place une veille sur le foncier agricole à une petite échelle (commune ou intercommunalité) pour avoir une connaissance fine du territoire.
- Actualiser régulièrement les informations sur le foncier : cessations d'activité, transmissions, acquisitions de fermes.
- Organiser la veille foncière : pilotage par un élu et/ou un agent identifié, abonnement à des outils de veille, création d'une commission/groupe de pilotage...
- Dialoguer avec les agriculteurs en place, paysans retraités, habitants, et établir des relations privilégiées pour connaître les mouvements fonciers à venir.

TROIS OUTILS POUR AVOIR UN REGARD GLOBAL

■ Grille d'analyse des territoires de la FNAB : à l'image de Rennes Métropole (35), 476 936 habitants, les collectivités qui souhaitent développer l'agriculture biologique peuvent, grâce à cet outil, identifier le potentiel de production biologique de leur territoire, l'état des filières et des débouchés, ainsi que le contexte politique et réglementaire.

En savoir plus : territoiresbio.fr

■ Application CRATER : développée par Les Greniers d'Abondance, elle permet de calculer automatiquement certains indicateurs caractérisant le niveau de résilience alimentaire d'un territoire : commune, EPCI, Département, Région.

En savoir plus : crater.resiliencealimentaire.org

■ Outil PARCEL : proposé notamment par Terre de liens et la FRAB, il permet d'évaluer les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés pour le territoire. Grâce à cet outil, le nombre d'hectares nécessaires au projet de maraîchage porté par la commune de Lanvallay (22), 4 325 habitants, a été simulé et mis en corrélation avec les besoins en légumes de la restauration collective.

En savoir plus : parcel-app.org